

Accueil de Loisirs L'Illet Loisirs  
CdC La Rocheboucauld-Porte du Périgord  
Antenne CdC La Rocheboucauld  
1 avenue de la Gare  
BP 50014  
16110 La Rocheboucauld-en-Angoumois

## Bulletin d'inscription

-- MERCREDIS --

du 22 février au 05 avril 2023

### CONTACTS

Mobile : 06 73 74 16 26

[alsh@rocheboucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rocheboucauld-perigord.fr)



Je soussigné(e) :	Nom :		Prénom :	
Adresse complète :				
Adresse mail :		N° de Tel :		
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :		Quotient Familial :		

### Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	NE(E) LE	ÂGE	COMMUNE DE SCOLARISATION + NOM D'ECOLE POUR LA ROCHEFOUCAULD

### => Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :

Mercredi 22 février		Mercredi 01 mars		Mercredi 08 mars	
Mercredi 15 mars		Mercredi 22 mars		Mercredi 29 mars	
Mercredi 05 avril					

*Le programme d'activités est consultable sur [www.rocheboucauld-perigord.fr](http://www.rocheboucauld-perigord.fr)*

Le délai d'annulation sans facturation est de cinq jours ouvrés avant la journée concernée = demander l'annulation le mercredi suivant (les samedis et dimanches ne comptant pas). Il est impératif d'informer la direction (06.73.74.16.26 ou [alsh@rocheboucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rocheboucauld-perigord.fr)).

Passé le délai d'annulation, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

Toutefois, si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction, même hors délais d'annulation. Dans la limite de cinq annulations hors délais par année, seul le repas restera à votre charge,

**Au-delà de ces cinq absences annoncées hors délai d'annulation, les journées suivantes seront facturées au plein tarif.**

Si la famille ne prévient pas de l'absence de l'enfant, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés à plein tarif.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

**Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public Confolens ou par Carte Bancaire dans certains bureaux de tabac de La Rocheboucauld ou de Montbron (liste disponible sur [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr)).**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature,

**N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée. N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions.**  
**Si l'effectif est atteint, la demande d'inscription sera placée sur liste d'attente et vous en serez informés.**